

## **AFM - Audition publique**

**Mardi 27 mars 2007**

- Mesdames, Messieurs, après l'introduction générale sur la définition des aides techniques, il me revient d'introduire la question relative au processus d'expression et de recueil des besoins en aides techniques.

La question posée est la suivante : comment recueillir le besoin en aides techniques et favoriser son expression ? Sans bien entendu présager des recommandations et des réflexions qui émaneront à l'issue de cette journée, le comité d'organisation est parti d'un pré-requis qui fera, je pense, consensus.

La première étape consiste à définir les besoins de la personne, et cette étape est particulièrement sensible et donc fondamentale car elle va fortement conditionner la réussite du processus dans sa globalité.

Se pose la question de la définition du ou des besoins, ou les définitions.

Mais également voir surtout la question du comment ? Comment recueillir le besoin ?

Auprès de qui ? Dans quel espace ? A quel moment ?

Pour qu'un besoin soit satisfait, il s'agit d'abord qu'il soit bien compris, et pour cela, il doit au moins être clairement exprimé. La nouvelle loi de février 2005 insiste bien d'ailleurs sur la prise en compte du projet de vie de la personne handicapée. Je cite : une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie. Mais avons-nous, nous ici, une idée précise de notre projet de vie ? Et si c'était le cas, serait-il aisé d'en parler ?

La difficulté est bien réelle, mais elle est encore plus prononcée quand le handicap est présent. Comment donner à chacun alors la possibilité d'exprimer son besoin ? Ces éléments seront abordés par M. Bertrand Mason.

Dans le processus de définition des besoins, et la diversité des profils réunis dans cette salle en témoigne, il n'y a pas la même approche. Qui sont ces acteurs ? La personne elle-même, les professionnels, les pairs et les proches. Mais quel rôle chacun doit-il jouer dans la démarche ? Je pense notamment aux associations qui jouent un rôle de premier plan en la matière.

Comment laisser le temps aux acteurs qui veulent aussi bien faire.

Ces questions seront abordées par M. Dumas.

La problématique d'expression des besoins renvoie à un élément : celui de l'information et du conseil. Un besoin est certainement exprimé sur la base de ce qu'on ressent et aussi sur la base de ce que l'on sait ou du moins ce que l'on croit savoir.

Les sources d'information sont telles que l'on comprendra aisément la difficulté pour la personne, mais aussi pour les professionnels, de définir les solutions techniques les plus pertinentes.

Il faut décrypter et comprendre comment cette information et les conseils qui peuvent être donnés contribuent à ce processus d'expression des besoins. C'est M. Hannequin qui nous éclairera sur cette question.

Mme Raucaz s'attachera à nous expliquer comment il est complexe de dégager la quantité de besoins exprimés par la personne, ceux ayant trait aux aides techniques.

Je vous rappelle la possibilité, et je vous y engage vivement, de réagir aux interventions et de questionner les experts, tout en sachant qu'une priorité sera accordée aux questions émanant de la commission d'audition.

Je demande aux intervenants de respecter le temps de parole qui leur est dédié, d'autant qu'on a pris un peu de retard. Je ne voudrais pas que les questions soient amputées d'autant.

Je leur demande de faire l'effort de ne pas parler vite pour faciliter le travail de la vélotypiste.